



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

francophonie

Question écrite n° 62673

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la proposition faite fin mai dernier par le Président de la République de créer un conseil consultatif placé auprès de l'organisation internationale de la francophonie et qui constituerait un lien privilégié de dialogue des cultures. Aussi, il lui demande de lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le Haut Conseil de la francophonie est chargé de concevoir, d'analyser, d'imaginer, d'alimenter la réflexion sur les enjeux et les contenus essentiels de la francophonie. En s'acquittant de cette tâche, il s'est toujours distingué par la qualité de ses travaux et il est devenu, au terme de ses dix-sept années de fonctionnement, une instance reconnue, respectée et écoutée. Son rapport annuel, panorama incomparable des évolutions et des phénomènes qui marquent nos sociétés, est la référence la plus complète sur l'état de la francophonie dans le monde. Ses colloques, dont les actes sont consignés dans les cahiers de la francophonie, permettent de mesurer la diversité culturelle. Ce thème qui a été celui de la récente conférence des ministres francophones de la culture tenue à Cotonou les 14 et 15 juin 2001 sera aussi au coeur des débats du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se déroulera à Beyrouth en octobre. Compte tenu des évolutions qu'a connues la francophonie multilatérale, il est donc apparu naturel d'approfondir la concertation entre le Haut Conseil et les autres instances de la francophonie et de rechercher des synergies qui pourraient aller jusqu'à un certain degré d'intégration. Une telle évolution, annoncée par le Président de la République qui préside aujourd'hui le Haut Conseil et en nomme les membres serait dans la logique de l'effort de rationalisation que la francophonie a entrepris depuis quelques années pour rendre son action plus efficace et plus visible. Toutes les instances et les opérateurs de la francophonie ont en effet connu, depuis le sommet de Hanoï, d'importants changements, des développements et un accroissement sensible de leurs domaines d'action. Qu'il soit question d'Etat de droit, de condition de la femme ou bien encore de francophonie économique, il est nécessaire d'avoir, sur ces nouveaux champs d'investigation, une réflexion libre, dégagée des contraintes de l'action et des servitudes de la prise de décision. Le Haut Conseil peut, plus que jamais, remplir cette fonction. Son rayonnement, son prestige et son indépendance le qualifient tout particulièrement pour cela. Le gouvernement français est prêt à favoriser cette évolution, si ses partenaires, déjà consultés sur ces idées, le suivent dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62673

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3608

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4385